

# COMMUNE DE SAINT-THURIEN

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Nicolas LE NAOUR, Michel CHARPENTIER, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie DUTERTRE et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Françoise GOLIES (a donné pouvoir à Christine KERDRAON), Fabienne LE GALL (a donné pouvoir à Bruno JAFFRE), Flore MEFORT (a donné pouvoir à Nicolas LE NAOUR), Stéphane POIRIER, Hélène CHARPENTIER.

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

### **1° Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

Le Maire informe les membres de l'assemblée que les sénateurs sont élus pour 6 ans par les « grands électeurs ». Le collège électoral des « grands électeurs » est composé des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Elle indique que, conformément aux articles L.283 et suivants du code électoral et au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil municipal doit procéder ce jour à l'élection des délégués de l'assemblée et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

Elle précise que compte tenu de la taille de la commune, doivent être désignés 3 délégués et 3 suppléants.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours, sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est procédé à la composition du bureau électoral qui comprend les deux conseillers municipaux présents les plus âgés, Bruno JAFFRE et Michel CHARPENTIER, et les deux conseillers municipaux présents les plus jeunes, Elodie DUTERTRE et Guillaume LOUVET.

Une seule liste de candidats est présentée. Elle se compose ainsi :

- Délégués :
  - o Christine KERDRAON
  - o Bruno JAFFRE
  - o Françoise GOLIES
- Suppléants :
  - o Nicolas LE NAOUR
  - o Fabienne LE GALL
  - o Michel CHARPENTIER

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret. Après un tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- |   |         |
|---|---------|
| - Nombre de membres en exercice         | 15      |
| - Nombre de votants                     | 12      |
| - Nombre de suffrages blancs ou nuls    | 0       |
| - Nombre de suffrages exprimés          | 12      |
| - A obtenu la liste présentée ci-dessus | 12 voix |

Sont proclamés élus délégués : Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE et Françoise GOLIES.

Sont proclamés élus suppléants : Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL et Michel CHARPENTIER.

La séance est levée à 18 h.20.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 11 juillet 2020

Le Maire,

Christine KERDRAON.